



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

L'admission au séjour des personnes étrangères sans titre

Mise à jour : septembre 2026

FORMATEUR·RICES :

2 jours

Ferten DJENDOUBI, Federico COLOMBO et Morgane PARET, juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier vise à présenter les dispositions légales prévoyant l'admission légale au séjour en France des personnes étrangères sans titre de séjour.

Seront présentées les catégories d'étrangers éligibles en fonction de leur situation personnelle et administrative, le droit à l'examen d'une demande de carte de séjour, les conditions à remplir et les pièces à fournir pour chaque catégorie et la constitution d'un dossier de première demande de carte de séjour. Cette formation vise à donner les repères indispensables aux travailleur·euses sociaux·les dans le droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'Union européenne, y compris les membres de familles de citoyens UE qui relèvent du droit européen.

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation des deux principales sources du droit au séjour : le droit européen pour les citoyen·nes UE et leurs membres de famille et le droit national pour les ressortissant·es de pays tiers.
- Présentation des dispositions légales prévoyant la régularisation de certaines catégories d'étranger·ères non ressortissant·es de l'UE en situation irrégulière (jeunes entré·es hors regroupement familial, conjoint·es de Français·es et parents d'enfants français, ascendant·es ou enfant majeur de Français·es, personnes dont l'essentiel des attaches familiales est en France, malades et parents d'enfants malades, personnes justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de proxénétisme, de la traite des humains de violences conjugales ou sous la menace d'un mariage forcé, etc.).
- La liberté de circulation des citoyen·ne·s de l'UE et des membres de leur famille : présentation du droit au séjour des personnes étrangères non ressortissantes de l'UE, membres de famille de citoyen·ne·s européen·e·s ayant un droit de séjour en France.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres, sauf pour celles exigeant un pré-requis professionnel (précisé dans chaque fiche de présentation).

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

❖ Prérequis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :

- (niveau 1) **Ateliers de découverte** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes sans niveau de connaissances juridiques ni expérience professionnelle / bénévole
- (niveau 2) **Ateliers de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers de formation juridique renforcée** : exigence d'un niveau consolidé de connaissances juridiques en droit des personnes étrangères ou d'expérience professionnelle / bénévole ; personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 2 ou 3) **Ateliers d'études de cas** : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ; niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
- (niveau 3) **Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement** : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité. Niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.



Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau suivant :

- **atelier de base** aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
- ❖ **Prérequis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :**
 - Savoir lire et écrire le français

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assurés par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Questionnaires d'évaluation à l'entrée et en fin de formation

Un **questionnaire d'évaluation** des connaissances, des besoins et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation intitulé « questionnaire d'entrée » en formation

Un **questionnaire d'évaluation finale** de la formation reçue est soumis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

Les objectifs de la formation sont évalués sur une **échelle de notes de 0 à 3 sur les compétences** suivantes :

- Compétence 1 : acquérir des connaissances juridiques
- Compétence 2 : apprendre à appliquer la réglementation sur des cas concrets
- Compétence 3 : identifier les problèmes rencontrés par le public étranger dans l'application de la réglementation
- Compétence 4 : être en capacité de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Explication de la notation :

- 0 = totale absence d'acquisition de cette compétence
- 1 = compétence en cours d'acquisition (mise en œuvre sur le terrain nécessitant un complément de formation)
- 2 = compétence partiellement acquise (mise en œuvre sur le terrain nécessitant un appui)
- 3 = compétence acquise (possible mise en œuvre immédiate sur le terrain)

L'objectif pédagogique de la formation est considéré atteint si au moins 3 notes sont à 2 ou plus (supérieures à 2)

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

Dernière mise à jour : 23 septembre 2026